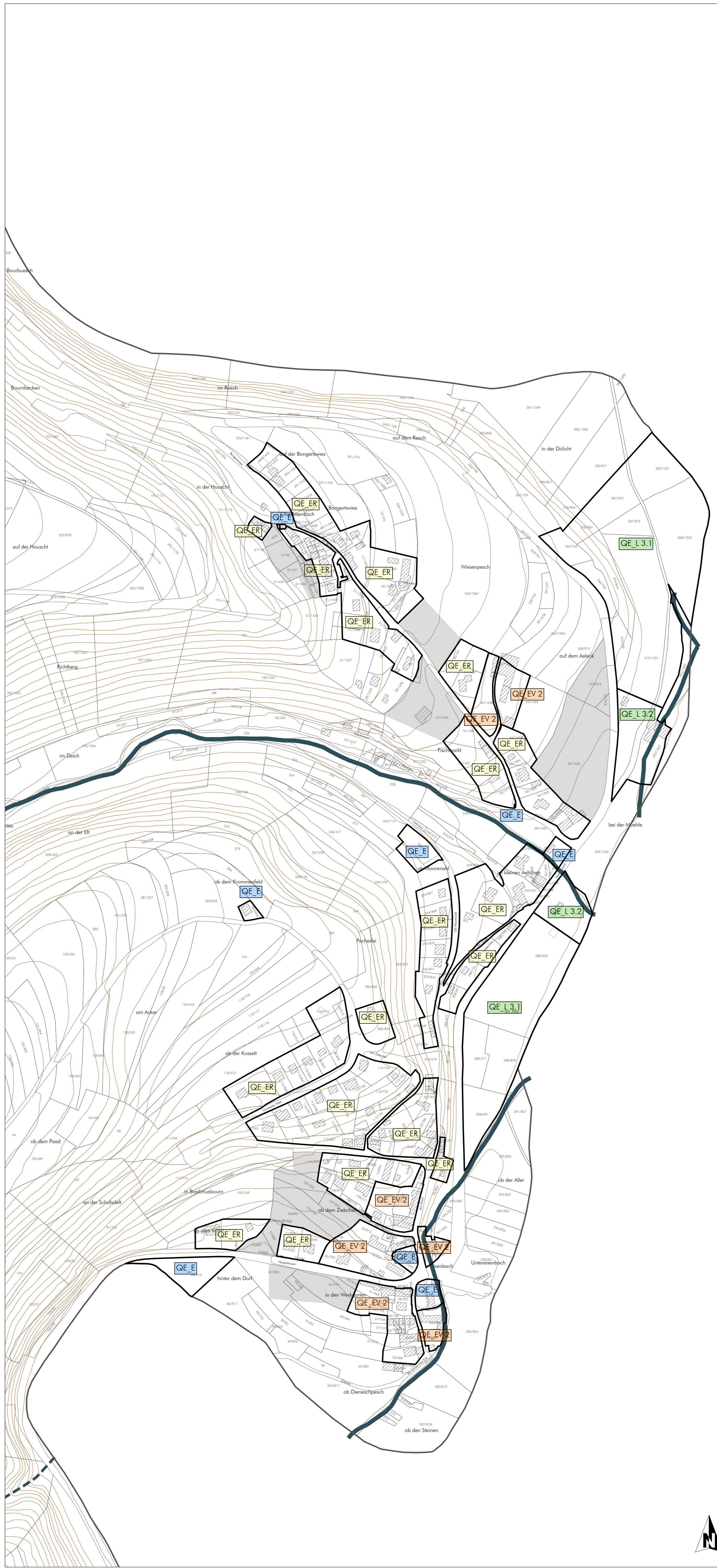


Plans d'aménagement particulier "quartier existant" - localité d'Eisenbach



FOND DE PLAN
Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2016, de la BD-L-TC 2007

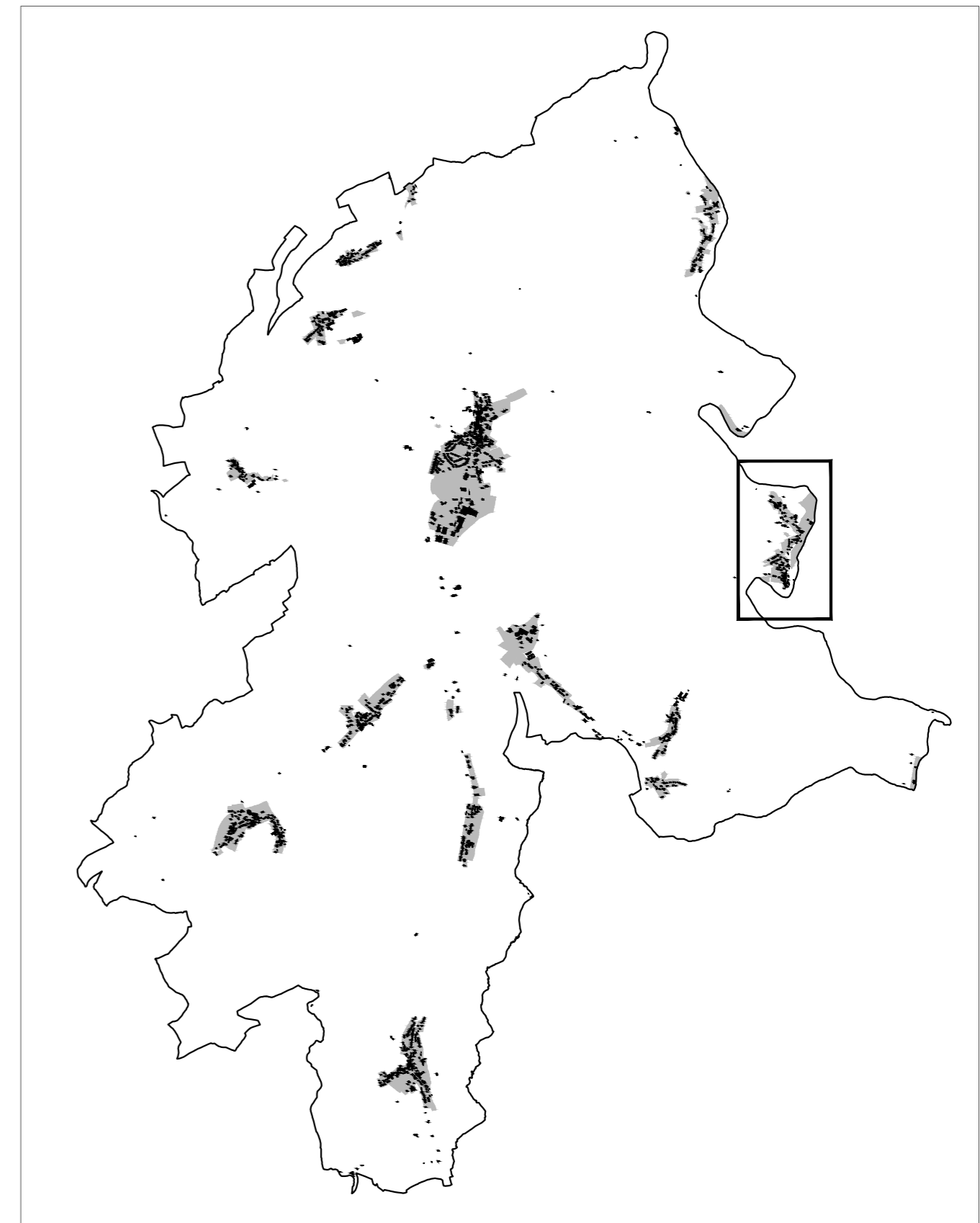
- Limite communale
- Limite parcellaire
- ▨ Bâtiment existant (PCN 2016) | Bâtiment supplémentaire à titre indicatif (Ordnungs 2013 et 2016)
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau (équidistance 5m)

PLANS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER

Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant"

- QE_ER - espace résidentiel
- QE_EV1 - espace villageois 1
- QE_EV2 - espace villageois 2
- QE_E - équipements
- QE_A - activités
- QE_L - sports et loisirs (L.1, L.2, L.3.1, L.3.2, L.3.3)

Zones destinées à être urbanisées (non soumises au plans d'aménagement particulier "quartier existant")



Ref. n°: 18063/74C	
Avis de la Cellule d'Évaluation	26.10.2017
Vote du Conseil Communal	14.06.2018
Approbation du Ministre de l'Intérieur	03.12.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES
 BD-L-TC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES

Concept Conseil Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
2, bd. de l'Azette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen			
Projet: Plans d'Aménagement Particulier "Quartier Existant"			
Objet: Plan de localisation PAP QE - Eisenbach			
Modifications	de	Date	Indice
Plan après avis et réclamations	C. Robe	07.06.2018	A

Echelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_pap-qe_EB
Indice: A	Date: 07.06.2017
Elaboré: C. Robe	Contrôlé: U. Truffer
	Validé: U. Truffer

Chaque révision amène et modifie les plans précédents. Ce plan ne peut être imprimé et ne sera validé qu'en version électronique de base. Copier est une activité interdite par la loi sur le droit de la propriété intellectuelle. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.

